

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 274

1<sup>er</sup> février 2012

### SOMMAIRE

AD .....	13126	Cubus Invest S.A. ....	13143
Alex S.à r.l. ....	13142	Daleo Investment S.A. ....	13112
All 4 IT Groupe S.A. ....	13143	Danel S.A. ....	13150
Boscastle .....	13113	Danube SCA SICAR .....	13144
Capigest Sàrl .....	13111	Dartmouth Luxembourg S.à r.l. ....	13149
Capivent S.A. ....	13111	D-Box S.A. ....	13143
CCA Benelux S.A. ....	13111	Deka Immobilien Luxembourg S.A. ....	13149
CCA Benelux S.A. ....	13111	Dicé Invest S.A. ....	13150
CCA Benelux S.A. ....	13120	Digital River International S.à r.l. ....	13150
CCA Benelux S.A. ....	13120	DPC (Luxembourg) S.à r.l. ....	13127
CENATEL Invest .....	13121	DundeeWealth S.A. ....	13150
CERSI S.A. ....	13123	Dusseldorf Finanz .....	13144
Charlie S.A. ....	13123	Elle Fin S.A. ....	13111
Charlie S.A. ....	13124	Euring S.A. ....	13121
CIM Global Investment N.V. ....	13112	Eurofins Food Chemistry Testing France LUX Holding .....	13135
Class Immo S.A. ....	13138	Fly Capital Management S.à r.l. ....	13150
Claude Rizon Immobilier S.à r.l. ....	13126	GEM2 .....	13149
CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l. ....	13126	Haifa International Services S.A. ....	13151
Coeba Sàrl Architecture, Urbanisme et Design, Dave Lefèvre & Associés .....	13121	Hase S.à r.l. ....	13121
Coiffure Beringer S.à r.l. ....	13126	IDE Investment Trust S.A. SPF .....	13132
Coiffure Eliane S.à.r.l. ....	13126	Licarca S.A. ....	13112
Coiffure Eliane S.à.r.l. ....	13131	LOGISTIS II Luxembourg S.à.r.l. ....	13106
Colas & Lang S.à r.l. ....	13131	Office Portfolio 3 S.à.r.l. ....	13124
Compagnie Informatique Luxembourgeoise S.à r.l. ....	13131	Rail System S.A. ....	13152
Conecon S.A. ....	13135	RP Solutions S.A. ....	13152
Confiserie Namur S.A. ....	13127	Rumin Sàrl .....	13152
Corolux S.à.r.l. ....	13131	Salon Isabel Coiffure .....	13152
Corporate Network Administration Limited .....	13131	Strada S.à r.l. ....	13152
Cothis S. à r.l. ....	13142	THC Acquisition Lux S.à r.l. ....	13144
Crownlux Capital Management S.A. ....	13151	TPG Esch S.à r.l. ....	13147
Cubus Invest S.A. ....	13143	VCP VII Luxco 4 Sàrl .....	13144
		Xing Long S.à r.l. ....	13109

**LOGISTIS II Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.335.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.606.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of December,  
Before Us Maître Joseph Elvinger, Civil Law notary, residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

AEDES INTERNATIONAL S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 99.178, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal;

AEW Europe S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.603, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal;

UNION MUTUALISTE RETRAITE, a French mutual pension fund, having its registered office at 3, Square Max Hymans, 75748 Paris Cedex 15, France and registered with the Registre National des Mutuelles under number 442 294 856, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal;

FONDO DE GARANTIA DE DEPOSITOS DE ENTIDADES DE CRÉDITO, a Spanish société civile, having its registered office at 22, Calle José Ortega y Gasset, 280006 Madrid, Spain and registered with the Register of Commerce and Companies of Madrid under number V86313806, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal;

SAS PIAL 31, a French société par actions simplifiée unipersonnelle, having its registered office at 1-3, Rue des Italiens, 75009 Paris, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 509 299 053, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal;

SASU LOGISTIS II SAS, a French société par actions simplifiée, having its registered office at 1, Rue des Italiens, 75009 Paris, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 445 405 988, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal;

CNP ASSURANCES S.A., a French société anonyme, having its registered office at 4, Place Raoul Dautry, 75015 Paris, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 341 737 062, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal;

Predica, a French société anonyme, having its registered office at 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 334 028 123, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal;

Caisse d'Epargne de Provence Alpes Corse, a French société anonyme, having its registered office at Place Estrangin Pastre, 13254 Marseille, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Marseille under number 775 559 404, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal;

Ilmarinen, a Finnish mutual pension insurance company, having its registered office at 1, Porkkalankatu, Helsinki, Finland and registered with the Register of Commerce and Companies of Finland under number ID 0107638-1, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal; and

Ipere Investing Malta Limited, a Maltese limited liability company, having its registered office at C/-Carmen Foland, Level 3, Strand Towers 36, The Strand, Sliema SLM1022, Malta and registered with Trade Register in Malta under number C35718, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of LOGISTIS II Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.606, incorporated on 19 December 2002, by a notarial deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 148, page 7069 on 12 February 2003. The Articles have been amended for the last time on 20 February 2008 by a notarial act drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1137, page 54535 on 8 May 2008.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to delete the restrictions of transfer of shares of the Company and therefore, to restate article 9 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 9. Transfer of Shares.** The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Law and to any shareholders agreement entered into from time to time between the Shareholders."

*Second resolution*

The Shareholders resolve to delete the reference to the law of 31 July 1929 on holding companies and therefore, to amend article 3 of the Articles, so that henceforth it shall read as follows:

" **Art. 3. Corporate Objectives.**

I) The corporate objectives of the Company are the holding of participations, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign companies or other entities; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company will make investments directly or through participations in the Property Cos. which will own, directly or indirectly, Properties in the Main Countries and the Other Countries. The Company may give guarantees in favour of the Property Cos.

II) The Company may also:

(a) borrow money in any form and may give security for any borrowings. It may lend funds including the proceeds of such borrowings to, and give guarantee in favour of its subsidiaries, affiliated companies or any other company;

(b) enter into any kind of derivative agreements such as, but not limited to, swap agreement under which the Company may provide or obtain credit protection to the counterparty;

(c) enter into interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with its object;

(d) enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds.

III) The Company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises, and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treize décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

AEDES INTERNATIONAL S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.178, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d' une procuration sous seing privé;

AEW Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d' une procuration sous seing privé;

UNION MUTUALISTE RETRAITE, une mutuelle de fonds de pension française, ayant son siège social au 3, Square Max Hymans, 75748 Paris Cedex 15, France et immatriculée auprès du Registre National des Mutuelles sous le numéro 442 294 856, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d' une procuration sous seing privé;

## FONDO DE GARANTIA DE DEPOSITOS DE ENTIDADES DE CRÉDITO,

une société civile espagnole, ayant son siège social au 22, Calle José Ortega y Gasset, 280006 Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro V86313806, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

SAS PIAL 31, une société par actions simplifiée unipersonnelle française, ayant son siège social au 1-3, Rue des Italiens, 75009 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 299 053, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

SASU LOGISTIS II SAS, une société par actions simplifiée française, ayant son siège social au 1, Rue des Italiens, 75009 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 445 405 988, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

CNP ASSURANCES S.A., une société anonyme française, ayant son siège social au 4, Place Raoul Dautry, 75015 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Predica, une société anonyme française, ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 334 028 123, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Caisse d'Epargne de Provence Alpes Corse, une société anonyme française, ayant son siège social à la Place Estrangin Pastre, 13254 Marseille, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 775 559 404, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Ilmarinen, une Mutual Pension Insurance Company finlandaise, ayant son siège social au 1, Porkkalankatu, Helsinki, Finland et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Finlande, sous le numéro ID 0107638-1, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

Ipere Investing Malta Limited, une limited liability company maltaise, ayant son siège social au C/-Carmen Foland, Level 3, Strand Towers 36, The Strand, Sliema SLM1022, Malte, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C35718, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de LOGISTIS II Luxembourg S.à r.l. (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.606, constituée en date du 19 décembre 2002 suivant acte notarié, rédigé par Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 148, page 7069, le 12 février 2003 (les "Statuts"), et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 20 février 2008 par un acte notarié rédigé par Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1137, page 54535, le 8 mai 2008.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Les Associés décident de supprimer les restrictions de transfert de parts de la Société et, par conséquent, de refondre l'article 9 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 9. Transfert des parts.** Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et à tout pacte d'associés conclu le cas échéant entre les associés."

### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de supprimer la référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings et, par conséquent, de modifier l'article 3 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 3. Objet.** L'objet social de la Société est de détenir des participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou autres entités, commerciales, industrielles ou financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir par achat, souscription ou toute autre manière comme la vente, l'échange ou autre, des actions, obligations, billets à ordre et autres titres de toute sorte et de détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille.

La Société pourra investir directement ou au travers des participations dans les Sociétés d'Investissement Immobilier, lesquelles détiendront, directement ou indirectement, des Investissements Immobiliers dans les Pays Principaux et dans les Pays Autres. La Société pourra conférer des garanties en faveur des Sociétés d'Investissement Immobilier.

La Société pourra:

(a) Emprunter de l'argent par tous moyens et fournir des garanties à tout emprunt. Elle pourra prêter de l'argent, notamment par de tels emprunts et fournir des garanties en faveur de ses filiales, des Sociétés Affiliées ou toute autre société;

(b) Conclure des contrats dérivés de toute nature, dont, notamment des contrats d'échange par lesquels la Société pourra fournir ou obtenir une protection crédit en contrepartie;

(c) Conclure des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet;

(d) Conclure des contrats, dont, notamment, sans que cette liste ne soit limitative, des contrats d'association, des contrats de souscription, des contrats de marketing, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats de domiciliation et d'administration et autres contrats de services ou de vente, en relation avec la mobilisation de fonds.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et leur fournir assistance aux moyens de prêts, garanties ou autrement. De façon générale, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de supervision et réaliser toute opération, qui pourrait être utile à la réalisation et au développement de son objet."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55990. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176680/195.

(110205241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

#### **Xing Long S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3770 Tétange, 2, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 165.631.

#### — STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre novembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1. Youxing WANG, restaurateur, né le 24 décembre 1966 à Zhejiang (Chine), et son épouse,

2. Haie YE, serveuse, née le 26 décembre 1971 à Zhejiang (Chine),  
demeurant ensemble à L-3770 Tétange, 2, rue Principale.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de XING LONG S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Kayl.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

*Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Youxing WANG, restaurateur, né le 24 décembre 1966 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-3770 Tétange, 2, rue Principale, cinquante parts . . . . .	50
2.- Haie YE, serveuse, née le 26 décembre 1971 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-3770 Tétange, 2, rue Principale, cinquante parts . . . . .	50
TOTAL: Cent parts . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3770 Tétange, 2, rue Principale.
- Le nombre de gérant est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Youxing WANG, restaurateur, né le 24 décembre 1966 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-3770 Tétange, 2, rue Principale, gérant technique.

2.- Haie YE, serveuse, née le 26 décembre 1971 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-3770 Tétange, 2, rue Principale, gérante administrative.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

*Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signe: Wang, Ye et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 1 décembre 2011. Relation EAC/2011/16094. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce:

Dudelange, le 8 DEC. 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011180166/75.

(110209624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

**Capigest Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9170 Mertzig, 14, rue Zechel.

R.C.S. Luxembourg B 118.160.

Les comptes annuels de l'année au 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mersch, le 27 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011178518/10.

(110209220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Capivent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 54.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011178519/11.

(110208040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**CCA Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 82.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178523/9.

(110209202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**CCA Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 82.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178524/9.

(110209203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Elle Fin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.213.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 décembre 2011*

Monsieur DE BERNARDI Angelo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

ELLE FIN S.A.

Alexis DE BERNARDI

*Administrateur*

Référence de publication: 2011178618/15.

(110209326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**CIM Global Investment N.V., Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 96.800.

Le bilan de la Société au 30 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

*Pour CIM Global Investment N.V., en liquidation volontaire*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011178536/13.

(110208917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Licarca S.A., Société Anonyme,  
(anc. Daleo Investment S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 139.713.

L'an deux mille onze.

Le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DALEO INVESTMENT S.A., avec siège social à L1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.713 (NIN 20082217380),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1768 du 17 juillet 2008,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, qui désigne comme secrétaire Madame Vannaret TRAPANI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie POUSSIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en LICARCA S.A. avec modification afférente de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de LICARCA S.A.».

2.- Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en LICARCA S.A. et par conséquent de modifier le premier article des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de LICARCA S.A.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. MIGNANI, V. TRAPANI, N. POUSSIER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179641/48.

(110209737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

### **Boscastle, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 165.465.

### — STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND ELEVEN,

ON THE FIRST OF DECEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redangesur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The Company LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD., with registered office in 19 Keppel Road #03-05, Jit Poh Building, 089058 Singapore,

duly represented by Mr Jos HEMMER, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on November 30<sup>th</sup>, 2011

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the hereabove capacity, has requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which it intends to organise as unitholder or with any person who may become unitholder of the company in the future.

### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "BOSCASTLE".

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### **Board of directors and statutory auditors**

#### **Art. 6.**

6.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

6.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

6.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

6.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

6.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

6.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

6.7. If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

#### **Art. 12.**

12.1 Towards third parties, the Company is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one be a class B Director (including by way of representation), or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Thursday of the month of May, at 3.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

### Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up in EURO
LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD., prenamed, . . . . .	3,100	31,000.-
TOTAL: . . . . .	3,100	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at 1,300.- EUR.

*Extraordinary general meeting*

The above-named party, acting in the hereabove stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2017.

1) Mr Eric LECLERC, employee, born in Luxembourg on April 4, 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

2) Mr Christophe JASICA, employee, born in Rocourt (Belgium) on January 23, 1976, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

3) Mr Jos HEMMER, employee, born in Luxembourg on August 15, 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Mr Eric LECLERC, previously named, is appointed as Chairman of the Board of Directors.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2017:

Mr Pascal FABECK, private employee, born in Arlon (Belgium) on November 16, 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said the person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

**Follows the French version of the preceding text:  
Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le premier décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD., ayant son siège social à 19 Keppel Road #03-05, Jit Poh Building, 089058 Singapore,

ici représentée par Monsieur Jos HEMMER, employé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 novembre 2011.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant es-qualités a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'actionnaire ou avec tout autre associé de la société par la suite.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BOSCASTLE".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.**

6.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

6.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

6.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

6.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

6.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

6.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

6.7. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

#### **Art. 12.**

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation), ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EURO
LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD, prénommée, . . . . .	3.100	31.000,-
TOTAL: . . . . .	3.100	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000, EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatations*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.300,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

1) Monsieur Eric LECLERC, employé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

2) Monsieur Christophe JASICA, employé, né à Rocourt (Belgique) le 23 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

3) Monsieur Jos HEMMER, employé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Monsieur Eric LECLERC, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (Belgique) le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: J. HEMMER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 décembre 2011. Relation: RED/2011/2640. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 décembre 2011.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2011175076/389.

(110204847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

---

**CCA Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 82.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178525/9.

(110209204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**CCA Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 82.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178526/9.

(110209205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**CENATEL Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 118.845.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178528/10.

(110207969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Euring S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 68.121.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 22 décembre 2011*

La cooptation de Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EURING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011178626/15.

(110208891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Coeba Sàrl Architecture, Urbanisme et Design, Dave Lefèvre & Associés, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.  
R.C.S. Luxembourg B 100.287.

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2011.

Pour COEBA S.à r.l., ARCHITECTURE, URBANISME ET DESIGN, DAVE LFEVRE & ASSOCIES

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178541/13.

(110208242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Hase S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6686 Merttert, 9, rue du Parc.  
R.C.S. Luxembourg B 165.705.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts Hase GmbH, mit Sitz in D-54294 Trier, Niederkirchstrasse 5 (Deutschland), eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich in Abteilung B unter Nummer 3971, hier vertreten durch Herr Frank Schlicker, Dipl.-Ingenieur, geboren am 23. August 1967, in Palzel jetzt Trier, wohnhaft in Kalkesheck 24, D-54309 Newel-Besslich auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht welche, nachdem sie durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Diese Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Der vorbenannte Erschienene errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Hase S.à r.l."

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mertert-Wasserbillig.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft sind administrative Tätigkeiten und Planung.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in EINHUNDERT (100) Geschäftsanteile zu je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-).

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfall des einzigen Gesellschafters wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfall eines Gesellschafters fallen dessen Geschäftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuzahlen.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

*Vorübergehende Bestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

*Zeichnung der Anteile*

Alle einhundert (100) Anteile wurden von der Gesellschaft Hase GmbH, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Gesellschaftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Wird zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Frank Schlicker, Dipl.-Ingenieur, geboren am 23. August 1967, in Palzel jetzt Trier, wohnhaft in Kalkesheck 24, D-54309 Newel-Besslich.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6686 Mertert, 9, rue du Parc.

Der Notar hat den Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Erschienene ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Frank Schlicker, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2011. LAC / 2011 / 56391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011180732/103.

(110210441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**CERSI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 43.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CERSI S.A.*

Référence de publication: 2011178530/10.

(110208035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Charlie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHARLIE S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Référence de publication: 2011178533/11.  
(110208121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Charlie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 68.044.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHARLIE S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Référence de publication: 2011178534/11.  
(110208151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Office Portfolio 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 117.241.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of November.  
Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared

The company Hideal Investment S.à r.l., having its registered office at L2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen registered with the Luxembourg Trade and Companies register, section B number 143698 (the "Principal")

here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, professionally residing at L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on November 21<sup>st</sup> 2011,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Office Portfolio 3 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B number 117241, has been incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on June 14<sup>th</sup> 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1588 on August 22<sup>nd</sup> 2006.

II. The subscribed capital of the Company is fixed at twenty thousand Euro (EUR 20.000) fully paid up and represented by two hundred fifty (250) registered class A shares and one hundred fifty (150) registered class B shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each;

III. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

IV. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been either paid or assigned to the Principal and that it has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

V. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VI. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (by analogy to article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

*Valuation*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.000,- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu

La société "HIDEAL INVESTMENT S.à r.l." ayant son siège social à L2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 143698 (le "Mandant")

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, (le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 21 novembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Office Portfolio 3 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 117241 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 14 juin 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1588 du 22 août 2006.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de vingt mille euros (20.000.-EUR) entièrement libéré et représenté par deux cent cinquante (250) actions de classe A et cent cinquante (150) actions de classe B d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune;

III. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, décide de dissoudre la Société avec effet immédiat comme l'activité de la Société a cessé;

IV. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été soit réglées ou bien assignée au Mandant et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

V. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VI. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 950,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51881. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179939/92.

(110209446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

**Claude Rizzon Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 29.941.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178537/9.

(110209228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 205.900,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 121.211.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178539/10.

(110208970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Coiffure Beringer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 43, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 62.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178542/10.

(110209345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Coiffure Eliane S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Félix de Blochausen.  
R.C.S. Luxembourg B 83.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178543/9.

(110208168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**AD, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 126.425.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée extraordinaire des associés du 27 décembre 2011*

*Résolution*

Sur le point à l'ordre du jour l'assemblée, à l'unanimité, délibère de révoquer, avec effet immédiat, du gérant technique monsieur SCOMBUSSOLO Vito.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 11,00 heures après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Roberto VASTA

*Le Président*

Référence de publication: 2011179193/16.

(110209009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Confiserie Namur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 27, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 4.210.

Le bilan au 31.12.2010 de la société CONFISERIE NAMUR S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011178548/13.

(110208048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**DPC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.382,50.**

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.  
R.C.S. Luxembourg B 78.029.

In the year two thousand eleven, on the twelfth day of the month of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the associates of DPC (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at rue Général Patton, L-2984 Contern, with a share capital of €22,500, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 78.029, incorporated by deed of Maître Frank Baden, notary, residing at that time in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of incorporation of 22<sup>nd</sup> September 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), of 14<sup>th</sup> March 2001, number 193, page 9218. The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 19<sup>th</sup> September 2007, published in the Memorial, of 21<sup>st</sup> January 2008, number 155, page 7402.

The meeting was presided by Mr Paul Steffes, employee, residing in Hassel, Grand-Duchy of Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Philippe HOFFMANN, lawyer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and as scrutineer Me Linda Funck, lawyer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The associates present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all nine thousand (9,000) shares in issue are present or represented at the present extraordinary general meeting and the associates of the Company declared having had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and can validly decide on all items of the agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows:

A. Reduction of the current issued share capital of the Company from twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 22,500) to seventeen thousand three hundred and eighty-two Euros and fifty cents (EUR 17,382.5) in accordance with article 7 of the articles of association of the Company, by means of redemption from DuPont NLCO B.V. of two thousand forty-seven (2,047) shares of a nominal value of two Euros and fifty cent (EUR 2.50) (the "Redemption").

Waiver by DuPont Contern (Luxembourg) S.A. to be redeemed its proportional stake of shares in the Company and approval of the redemption price of three hundred fifty-eight thousand nine hundred thirty-eight point five zero seven eight eight nine Euros (EUR 358,938.507889) per share, resulting in a total redemption price of seven hundred thirty-four million seven hundred forty-seven thousand one hundred and twenty-six Euros (EUR 734,747,126) to be paid to DuPont NLCO B.V. (the "Redemption Price"). Decision to implement the Redemption and the payment of the Redemption Price (i) up to five thousand one hundred and seventeen Euros and fifty cents (EUR 5,117.50) by way of capital reduction, (ii) up to two hundred seventy-two million five hundred forty-two thousand eight hundred ninety-one Euros (EUR 272,542,891) by distribution out of the share premium account of the Company and (iii) up to four hundred sixty-two million one hundred and ninety-nine thousand one hundred and seventeen Euros and fifty cents (EUR 462,199,117.50) by distribution out of the profits of the Company generated between 1<sup>st</sup> January 2011 and 12<sup>th</sup> December 2011.

Cancellation of all the two thousand forty-seven (2,047) redeemed shares.

B. Allocation out of the profits of the Company generated between 1<sup>st</sup> January 2011 and 12<sup>th</sup> December 2011 of an amount of one thousand seven hundred and thirty-eight Euros and twenty-five cents (EUR 1,738.25) to the legal reserve, representing the legally required amount equal to 10% of the new reduced share capital.

C. As a result of the share capital reduction amendment of the first sentence of article 6 of the articles of incorporation.

D. Authorisation and instruction to each of the managers of the Company, each acting alone, to proceed to the payment of the Redemption Price and to take any measure required to implement the payment of the Redemption Price.

E. Undertaking by Dupont NLCO BV to reimburse (if necessary) to the Company any amount received in excess of the distributable funds and net profits for the year 2011 (as will result from the 31 December 2011 year end accounts) (the "Excess Amount") in relation to the Redemption at first demand and acceptance by Dupont NLCO BV to consequently reduce the Redemption Price by an amount equal to the Excess Amount so as to ensure that the Company will not have distributed funds which exceed the distributable funds of the Company as at 31<sup>st</sup> December 2011.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

*First resolution*

It is unanimously resolved to reduce the Company's share capital from twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 22,500) to seventeen thousand three hundred and eighty-two Euros and fifty cents (EUR 17,382.5) in accordance with article 7 of the articles of association of the Company, by means of redemption from DuPont NLCO B.V. of two thousand fourty-seven (2,047) shares of a nominal value of two Euros and fifty cents (EUR 2.50).

The meeting acknowledges DuPont Contern (Luxembourg) S.A.'s waiver to be redeemed its proportional stake of shares in the Company. It is unanimously resolved to approve the Redemption Price of three hundred fifty-eight thousand nine hundred thirty-eight point five zero seven eight eight nine Euros (EUR 358,938.507889) per share, being a total Redemption Price of seven hundred thirty-four million seven hundred forty-seven thousand one hundred and twenty-six Euros (EUR 734,747,126) to be paid to DuPont NLCO B.V. It is further resolved to implement the Redemption and the payment of the Redemption Price (i) up to five thousand one hundred and seventeen Euros and fifty cents (EUR 5,117.50) by way of share capital reduction, (ii) up to two hundred seventy-two million five hundred forty-two thousand eight hundred ninety-one Euros (EUR 272,542,891) by distribution out of the share premium account of the Company and (iii) up to four hundred sixty-two million one hundred and ninety-nine thousand one hundred and seventeen Euros and fifty cents (EUR 462,199,117.50) by distribution out of the profits of the Company generated between 1<sup>st</sup> January 2011 and 12<sup>th</sup> December 2011.

The meeting acknowledged that an interim balance sheet established as at 12<sup>th</sup> December 2011, evidences distributable funds (including net profits until such date) at a total amount of three billion two hundred twenty-five million seven hundred and five thousand three hundred and fifty-nine Euros (EUR 3,225,705,359). Finally it is unanimously resolved to cancel all of the two thousand fourty-seven (2,047) redeemed shares.

*Second resolution*

It is unanimously resolved to allocate out of the net profits of the Company generated between 1<sup>st</sup> January 2011 and 12<sup>th</sup> December 2011 an amount of one thousand seven hundred and thirty-eight Euros and twenty-five cents (EUR 1,738.25) to the legal reserve, representing the legally required amount equal to ten percent (10%) of the new reduced share capital.

*Third resolution*

As a result of the preceding reduction of share capital, it is unanimously resolved to amend the first sentence of article 6 of the articles of association so as to read as follows:

"The capital of the Company is fixed at seventeen thousand three hundred and eighty-two Euros and fifty cents (EUR 17,382.5) divided into six thousand nine hundred and fifty-three (6,953) shares with a par value of two Euros and fifty cent (EUR 2.50) each".

*Fourth resolution*

It is unanimously resolved to authorise and to instruct the board of managers of the Company, each acting alone, to proceed to the payment of the Redemption Price and to take any other measure required to implement the payment of the Redemption Price.

*Fifth resolution*

The meeting acknowledged by Dupont NLCO BV's irrevocable undertaking to reimburse (if necessary) to the Company any amount received in excess of the distributable funds and net profits for the year 2011 (as will result from the 31 December 2011 year end accounts) (the "Excess Amount") in relation to the Redemption at first demand and Dupont NLCO BV's acceptance to reduce consequently the Redemption Price by an amount equal to the Excess Amount so as to ensure that the Company will not have distributed funds which exceed the distributable funds of the Company as at 31<sup>st</sup> December 2011.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

### Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its decrease of share capital are estimated at one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de DPC (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est sis rue Général Patton, L-2984 Contern, ayant un capital social de 22.500 EUR, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.029, constituée en vertu d'un acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence dans le temps à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté au 22 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 14 mars 2001, numéro 193, page 9218. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 19 septembre 2007 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial du 21 janvier 2008, numéro 155, page 7402.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de M. Paul Steffes, employé privé, demeurant à Hassel, Grand-Duché de Luxembourg.

Il a été désigné en tant que secrétaire Me P. Hoffmann, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Me Linda Funck, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été désignée en tant que scrutateur.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés présents et représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste que toutes les neuf mille (9.000) parts sociales émises par la Société, sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée a été valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A) Réduction du capital social émis actuel de la Société d'un montant de vingt-deux mille cinq cent Euros (EUR 22.500) à dix-sept mille trois cent quatre-vingt deux Euros et cinquante cents (EUR 17.382,50) conformément à l'article 7 des statuts de la Société, par rachat par DuPont NLCO B.V. de deux mille quarante-sept (2.047) parts sociales d'une valeur nominale de deux Euros et cinquante cents (EUR 2,50) (le «Rachat»).

Renonciation par Dupont Contern (Luxembourg) S.A. au droit de se voir racheter dans la même proportion ses parts sociales détenues dans la Société et approbation du prix de rachat d'un montant de trois cent cinquante-huit mille neuf cent trente-huit virgule cinq zéro sept huit huit neuf Euros (EUR 358.938,507889) par part sociale, résultant en un prix de rachat d'un montant total de sept cent trente-quatre millions sept cent quarante-sept mille cent vingt-six Euros (EUR 734.747.126) à payer à DuPont NLCO B.V. (le «Prix de Rachat»). Décision de mettre en place le Rachat et le paiement du Prix de Rachat (i) jusqu'à un montant de cinq mille cent dix-sept euros et cinquante cents (EUR 5.117,50) par réduction de capital, (ii) jusqu'à deux cent soixante-douze millions cinq cent quarante deux mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 272.542.891) par la distribution depuis le compte de prime d'émission de la société et (iii) jusqu'à quatre cent soixante-deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent dix-sept euros et cinquante cents (EUR 462.199.117,50) par distribution d'une partie des bénéfices de la Société générés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 12 décembre 2011

B) Allocation d'un montant prélevé sur les bénéfices de la Société générés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 12 décembre 2011 à hauteur de mille sept cent trente-huit euros et vingt-cinq cents (EUR 1.738,25) à la réserve légale, représentant le montant requis par la loi égal à 10% du capital social nouvellement réduit.

C) En conséquence de la réduction de capital social, modification de la première phrase de l'article 6 des statuts.

D) Autorisation et instruction à chaque gérant de la Société, chacun agissant seul, de procéder au paiement du Prix de Rachat et de prendre toute mesure nécessaire à la mise en place du paiement du Prix de Rachat.

E) Engagement de DuPont NLCO B.V. à rembourser (si nécessaire) à la Société tout montant reçu en excès sur les fonds distribuables et les bénéfices nets pour l'année 2011 (tels qu'ils résultent des comptes annuels au 31 décembre 2011) (le «Montant en Excès») en lien avec le Rachat à première demande et approbation par DuPont NLCO B.V. de

réduire subséquemment le Prix de Rachat d'un montant égal au Montant en Excès de telle sorte que la Société n'aura pas de fonds distribués qui dépasseraient les fonds distribuables de la Société au 31 décembre 2011.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est résolu à l'unanimité de réduire le capital social de la Société de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500) à dix-sept mille trois cent quatre-vingt-deux euros et cinquante-cents (EUR 17.382,50) conformément à l'article 7 des statuts de la Société par rachat de DuPont NLCO B.V. de deux mille quarante-sept (2.047) parts sociales d'une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50).

L'assemblée reconnaît la renonciation de la société DuPont Contern (Luxembourg) S.A. de se voir racheter dans la même proportion ses parts sociales détenues dans la Société. Il est résolu à l'unanimité d'approuver le Prix de Rachat de trois cent cinquante-huit mille neuf cent trente-huit virgule cinq zéro sept huit huit neuf euros (EUR 358.938,507889) par part sociale, étant un Prix de Rachat total de sept cent trente-quatre millions sept cent quarante-sept mille cent vingt-six euros (EUR 734.747.126) à payer à DuPont NLCO B.V.

Il est par ailleurs résolu de mettre en place le Rachat et le paiement du Prix de Rachat (i) jusqu'à un montant de cinq mille cent dix-sept euros et cinquante cents (EUR 5.117,50) par réduction de capital social, (ii) jusqu'à deux cent soixante-douze millions cinq cent quarante deux mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 272.542.891) par la distribution depuis le compte de prime d'émission de la société et (iii) jusqu'à quatre cent soixante-deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent dix-sept euros et cinquante cents (EUR 462.199.117,50) par distribution d'une partie des bénéfices de la Société générée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 12 décembre 2011.

L'assemblée reconnaît que le bilan intermédiaire établi au 12 décembre 2011 prouve que les fonds distribuables (y compris les bénéfices nets jusqu'à cette date) s'élèvent à un montant total de trois milliards deux cent vingt-cinq millions sept cent cinq mille trois cent cinquante-neuf euros (EUR 3.225.705.359). Enfin, il est résolu à l'unanimité d'annuler toutes les deux mille quarante-sept (2047) parts sociales rachetées.

#### *Deuxième résolution*

Il est résolu à l'unanimité d'allouer un montant prélevé sur les bénéfices nets de la Société générés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 12 décembre 2011 à hauteur de mille sept cent trente-huit euros et vingt-cinq cents (EUR 1738,25) à la réserve légale, représentant le montant requis par la loi égale à 10% du capital social nouvellement réduit.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la réduction du capital social qui précède, il est résolu à l'unanimité de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts de telle sorte qu'elle se lise de la manière suivante:

«Le capital de la Société est fixé à dix-sept mille trois cent quatre-vingt-deux euros et cinquante cents (EUR 17.382,50) représenté par six mille neuf cent cinquante-trois (6.953) parts sociales ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune».

#### *Quatrième résolution*

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser et d'instruire le conseil de gérance de la Société, chacun agissant seul, de procéder au paiement du Prix de Rachat et de prendre toute autre mesure nécessaire pour mettre en place le paiement du Prix de Rachat.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée a reconnu l'engagement irrévocable pris par DuPont NLCO B.V. de rembourser (si nécessaire) à première demande à la Société tout montant reçu en excès des fonds distribuables et des bénéfices nets pour l'année 2011 (tel qu'ils vont résulter des comptes annuels au 31 décembre 2011) (le «Montant en Excès») en lien avec le Rachat et l'acceptation par DuPont NLCO B.V. de réduire le Prix de Rachat d'un montant égal au Montant en Excès de telle sorte d'assurer que la Société n'aura pas distribué de fonds qui dépassent les fonds distribuables de la Société au 31 décembre 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été dissoute.

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa réduction du capital social sont estimés à mille cinq cents Euro.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. STEFFES, P. HOFFMANN, L. FUNCK, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55731. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175177/212.

(110204125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

---

**Coiffure Eliane S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Félix de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 83.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178544/9.

(110208169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Colas & Lang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 46.551.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178545/9.

(110208012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Compagnie Informatique Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 22.282.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178546/9.

(110208989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Corolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8390 Nospelt, 8, rue Leck.

R.C.S. Luxembourg B 111.604.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2011.

*Pour COROLUX S.à r.l.*

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178550/13.

(110208005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Corporate Network Administration Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 98.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178551/10.

(110209114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**IDE Investment Trust S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.670.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND ELEVEN,

ON THE FIFTEENTH OF DECEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of IDE INVESTMENT TRUST S.A. SPF, in liquidation, société anonyme, société de patrimoine familial, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg, section B number 48.670, incorporated by a deed on August 24, 1994, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 521 of December 13, 1994.

The company has been dissolved and its liquidation has been pronounced by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on December 29, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 913 of May 5, 2011.

The Meeting is presided by Mr. Jean-Hugues DOUBET, employee residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Martine STIEVEN, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting appoints as scrutineer Mr Marc HUBERT, employee, residing professionally in Luxembourg,

I) The shareholders represented at the Meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the Meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the Meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the present Meeting shall also remain attached to the present deed with which they will be registered and signed "ne varietur" by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all the sixty thousand (60.000) shares issued are represented at the present Meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

*Agenda*

1. Submission of the report of the "Commissaire-vérificateur".
2. Decisions regarding the payment of the final liquidation proceed.
3. Approval of the Liquidation report.
4. Discharge to be granted to the Board of Directors and to the Statutory Auditor for their respective mandate.
5. Discharge to be granted to the Liquidator and to the "Commissaire-vérificateur" for their respective mandate.
6. Discharge to be granted to the Chairman, to the scrutineer and to the secretary of this Assembly.
7. Closing of the Liquidation.
8. Indication of the place for the keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.
9. Miscellaneous.

Then the present meeting takes the following resolutions:

*First resolution*

The auditor's (Commissaire-vérificateur) report on liquidation is presented.

This report concludes for the approval of the liquidation accounts.

*Second resolution*

The Meeting decides to pay the final liquidation surplus if any.

Any excess of provision will be repaid by the shareholders within 5 years of the publication of the present general meeting of shareholders and any substantial shortfall in provision will be made good by the shareholders to the duly mandated liquidator upon demand.

*Third resolution*

The Meeting decides to approve the liquidation report.

*Fourth resolution*

The Meeting gives full discharge to the managers and to the statutory auditor of the company for their respective mandate.

*Fifth resolution*

The Meeting gives full discharge to SGG-FFW S.A., formerly named FIDUCIAIRE F. WINANDY & Associés S.A., Liquidator and to the auditor of liquidation (Commissaire-vérificateur) H.R.T. Revision S.A., L-Strassen, for their respective mandate.

*Sixth resolution*

The Meeting gives full discharge to the Chairman, to the scrutineer and to the secretary of this Assembly.

*Seventh resolution*

The Meeting declares the liquidation closed as of today and declares that the company has ceased to exist.

*Eight resolution*

The Meeting decides that the Company's accounts and other documents will be kept for a period of five years following the winding up of the Company, at the address of 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

*Ninth resolution*

The Meeting decides to mandate SGG-FFW S.A., formerly named FIDUCIAIRE F. WINANDY & Associés S.A., to take all steps necessary and appropriate in relation to post liquidation expenses and in relation to the distribution of any liquidation surplus.

*Closure of the meeting*

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.500.-.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the above appearing parties, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française**

En l'an deux mille onze, le quinze décembre,

Par-devant, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de patrimoine familial IDE INVESTMENT TRUST S.A. SPF, en liquidation, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg numéro B 48.670, constituée suivant acte notarié reçu en date du 24 août 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 521 du 13 décembre 1994.

La société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 913 du 5 mai 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Martine STIEVEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc HUBERT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

l) Les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 60.000 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Soumission du rapport du Commissaire-Vérificateur.
2. Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation.
3. Approbation du rapport du liquidateur;
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.
5. Décharge à donner au Liquidateur et au Commissaire-Vérificateur, pour l'exercice de leurs mandats.
6. Décharge à donner au Président, secrétaire et scrutateur de cette Assemblée.
7. Clôture de la liquidation.
8. Détermination de l'endroit où les comptes et autres documents de la Société vont être conservés durant cinq ans suivant la clôture de la liquidation.
9. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de payer le boni final de liquidation s'il y en a.

Tout excès de provision sera remboursé aux actionnaires dans les 5 ans suivant la publication des présentes résolutions et toute insuffisance quant au montant provisionné sera à la charge des actionnaires, qui transmettront les fonds sur demande du liquidateur dûment mandaté.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le rapport du liquidateur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

*Cinquième résolution*

L'assemblée accorde décharge entière au liquidateur SGG-FFW S.A., anciennement FIDUCIAIRE F. WINANDY & Associés S.A., et au commissaire-vérificateur à la liquidation H.R.T. Revision S.A., L-Strassen, concernant la bonne exécution de leurs mandats.

*Sixième résolution*

L'assemblée accorde décharge entière au Président, secrétaire et scrutateur de cette Assemblée.

*Septième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide que les comptes et autres documents de la Société seront conservés pour une période de cinq ans suivant la liquidation de la Société au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de donner mandat à SGG-FFW S.A. pour prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées en relation avec les dépenses d'après liquidation et en relation avec la distribution de tout boni de liquidation.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-H. DOUBET, M. STIEVEN, M. HUBERT, C. DELVAUX

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 16 décembre 2011. Relation: RED/2011/2751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 décembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011176605/166.

(110206381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

### **Conecon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 127.558.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CONECON S.A., société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Pour: CONECON S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Ana-Paula Duarte / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2011179620/18.

(110209637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

### **Eurofins Food Chemistry Testing France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.610.

---

#### STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu

Eurofins France Holding, société par actions simplifiée de droit français, établie et ayant son siège social 20, Rue de Kochersberg, F-67700 Saverne, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Saverne (France) sous le numéro TI 528 643 000,

dûment représenté par Madame Pascale Troquet, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée;

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou tout autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de «Eurofins Food Chemistry Testing France LUX Holding»

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant et du président du conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication

similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit :

Eurofins France Holding . . . . .	125 parts
Total . . . . .	125 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Provisions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ € 1.200,-.

*Résolutions*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.
2. L'associé décide d'élire les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la société pour une durée indéterminée.
  - Florian Heupel, né en Allemagne à Menden le 21 octobre 1967, et demeurant à L-5811 Fentange, 44, rue de Bettembourg ;
  - Gilles Martin, né à Paris (France) le 20 octobre 1963, demeurant professionnellement au 455, Chaussée de Malines, B-1950 Kraainem .
3. L'associé décide d'élire Monsieur Florian Heupel, aux fonctions de président du conseil de gérance de la société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178603/157.

(110208773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Class Immo S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 130.390.

L'an deux mil onze, le trente novembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Class Immo S.A., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, constituée par acte notarié du 18 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2022 du 19 septembre 2007. Les statuts n'ont jamais été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Ina HASKAJ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Estelle BAUDOIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1 Modification de la forme juridique de la société en société anonyme unipersonnelle avec adaptation des articles en conséquence,

2 Démission de Madame Nelly Noel et de Monsieur Pierre-Paul Boegen de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat et décharge à leur donner pour l'exercice de leurs fonctions,

3 Confirmation de Monsieur Roger Greden dans son mandat d'administrateur avec prolongation de la durée de son mandat pour 6 ans,

4 Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend note que la société est actuellement composée d'un seul actionnaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour donner à la société des statuts d'une société anonyme unipersonnelle.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

**«Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Class Immo S.A.»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet principal, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services, à l'exception de toutes activités spécialement réglementées par la loi, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter aux sociétés du groupe ou affiliées, emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Assemblée générale**

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de juin à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre V. Surveillance**

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives et notamment la loi du 22 décembre 2006.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, né à Arlon (Belgique) le 20 octobre 1948, demeurant à B6700 Viville (Arlon), 65, rue de Freylange,
- Madame Nelly NOËL, née à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 1946, demeurant à L-2440 Luxembourg, 121, rue de Rollingergrund, de leur mandat d'administrateur de la société et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de confirmer en tant qu'administrateur unique et administrateur délégué de la société et de prolonger son mandat jusqu'à l'assemblée générale de 2017:

Monsieur Roger GREDEN, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique) le 28 octobre 1953, demeurant à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. HASKAJ, B. TASSIGNY, E. BAUDOIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54001. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177425/210.

(110206592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

**Alex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6225 Altrier, 6, Beim Tumulus.

R.C.S. Luxembourg B 104.281.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

*Cabinet comptable et fiscal*

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2011179195/14.

(110208807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Cothis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 140.546.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2011.  
Pour COTHIS S.à r.l.  
Arend & Partners S.à r.l., Mersch  
Signature

Référence de publication: 2011178552/13.

(110208248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**All 4 IT Groupe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 85.441.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

ARCADIA GESTION SA

42 Rue de Clausen

L-1342 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011179197/14.

(110209108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Cubus Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 116.382.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178554/10.

(110208712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Cubus Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 116.382.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178555/10.

(110208713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**D-Box S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 154.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011178559/11.

(110208727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Danube SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 149.983.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178560/11.

(110208415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Dusseldorf Finanz, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 135.204.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A. R.L.  
Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALEN  
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2011178591/12.

(110208739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**THC Acquisition Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. VCP VII Luxco 4 Sàrl).**

**Capital social: USD 127.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 152.874.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of November,  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of THC Acquisition Lux S.à r.l. (formerly VCP VII Luxco 4 S.à r.l.), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.874 (the Company). The Company has been incorporated under the denomination of VCP VII Luxco 4 S.à r.l. on April 21, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1305, page 62620, dated June 24, 2010. The articles of association of the Company have been amended several times, and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2717, page 130377, dated December 10, 2010.

There appeared:

Vision Capital Partners VII LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 975 (the Sole Shareholder)

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. One hundred twenty-seven thousand five hundred shares (127,500) shares of the Company with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate;

4. Nomination of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.389, as liquidator of the Company; and

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Third resolution*

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

*Fourth resolution*

The Meeting decides to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.389, as liquidator of the Company.

*Fifth resolution*

The Meeting decides that the liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the liquidator will have the broadest powers to perform its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de THC Acquisition Lux S.à r.l. (anciennement VCP VII Luxco 4 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.874 (la Société). La Société a été constituée le 21 avril 2010 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1305, page 62620, daté du 24 juin 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et dernièrement, suivant un acte du notaire soussigné, en date du 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2717, page 130377, daté du 10 décembre 2010.

Ont comparu:

Vision Capital Partners VII LP, une société en commandite organisée selon les lois de Guernesey ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au Register of Limited Partnerships sous le numéro 975 (l'Associé Unique),

ici représentée par Tom Storck, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. cent vingt-sept mille cinq cents (127.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Dissolution et liquidation de la Société;

3. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;

4. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.389, en qualité de liquidateur de la Société; et

5. Divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.389, en qualité de liquidateur de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide que le liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir ses fonctions et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du liquidateur.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51996. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179090/135.

(110208116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**TPG Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.923.

In the year two thousand and eleven, on the twenty fifth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared :

TPG IBP Holdings, L.P. (the "Sole Shareholder"), a limited partnership established under the laws of the State of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 5045795 8100, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19801, United States of America, acting through its general partner TPG Advisors VI, Inc. a company established under the laws of the State of Delaware under number 4476816 8100, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19801, United States of America, in its capacity as sole shareholder of TPG Esch S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 162923, incorporated by deed of the prenamed notary dated 13 July 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2488 page 119398 of 14 October 2011, represented by Me Toïnon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24 October 2011 which, initialled by the undersigned notary and the appearing person, shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state (i) that the Sole Shareholder holds all the shares in issue of the Company and (ii) that the items on which decisions are taken by the Sole Shareholder are the following:

*Agenda*

- Increase of the issued share capital of the Company by an amount of four hundred eighty seven thousand five hundred Euro (€487,500) so as to bring it from its current amount to five hundred thousand Euro (€500,000) by the issue of forty eight million seven hundred and fifty thousand (48,750,000) new shares of a par value of one Euro cent (€ 0.01) each for a total subscription price of twelve million five hundred thousand Euro (€ 12,500,000); subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price in cash; allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares to the share capital and the balance to the share premium reserve; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

After the preceding has been approved the following resolution was passed by the Sole Shareholder:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred eighty seven thousand five hundred Euro (€487,500) to five hundred thousand Euro (€500,000) by the issue of forty eight million seven hundred and fifty thousand (48,750,000) new shares of a par value of one Euro cent (€0.01) each.

Thereupon, the forty eight million seven hundred and fifty thousand (48,750,000) new shares have been subscribed to and fully paid, by the Sole Shareholder, prenamed, here represented as aforementioned.

The total subscription price of twelve million five hundred thousand Euro (€ 12,500,000) of the new shares has been fully paid up in cash. Evidence of the payment has been provided to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved that an amount equal to the nominal value of the new shares is allocated to the share capital and the balance to the share premium reserve.

Consequently to the resolution above, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows: "The issued share capital of the Company is set at five hundred thousand Euro (€ 500,000) divided into fifty million (50,000,000) shares with a par value of one Euro cent (€ 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

The items of the agenda having been resolved upon, the extraordinary decision of the Sole Shareholder was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 5,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg,

On the day beforementioned.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède :**

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale des associés de TPG IBP Holdings, L.P. (l'«Associé Unique»), un limited partnership soumis aux lois de l'Etat du Delaware et enregistré avec le Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 5045795 81000, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Conté de Newcatle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant à travers son general partner TPG Advisors VI, Inc., une société constituée conformément aux lois de l'Etat du Delaware sous le numéro 4476816 81000, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Conté de Newcatle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, en sa capacité d'associé unique de TPG Esch S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.923, constituée en date du 13 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2488 du 14 octobre 2011 et représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, conformément à une procuration datée du 24 octobre 2011, qui restera annexée au présent document pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Associé Unique a déclaré et a requis le notaire d'acter que (i) l'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises à ce jour par la Société et (ii) que tous les points à l'ordre du jour sur lesquelles des résolutions doivent être prises sont les suivants :

#### *Ordre du jour*

Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€487.500) afin de le porter de son montant actuel à cinq cent mille euros (€500.000) par le biais de l'émission de quarante-huit millions sept cent cinquante mille (48.750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€0,01) chacune, pour un prix total de souscription de douze millions cinq cent mille euros (€12.500.000); souscription aux nouvelles parts sociales par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription en espèces; allocation d'un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales au compte de capital social et du solde compte de la prime d'émission; modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Suite à l'approbation du point précédent par l'Associé Unique, l'Associé Unique a décidé d'adopter la résolution suivante :

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€487.500) afin de le porter de son montant actuel à cinq cent mille euros (€500.000) par le biais de l'émission de quarante-huit millions sept cent cinquante mille (48.750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un centime d'euro (€0,01) chacune.

Sur ce, quarante-huit millions sept cent cinquante mille (48.750.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites et payées entièrement par l'Associé Unique susnommé, ici représenté comme il est dit.

Le prix total de souscription des nouvelles parts sociales d'un montant de douze millions cinq cent mille euros (€12.500.000) a été entièrement payé en espèces. Preuve du paiement a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant égal à valeur nominale des nouvelles parts sociales au compte de capital social et le solde à compte de la prime d'émission.

En conséquence, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il se lise de la manière suivante: «Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent mille euros (€ 500.000) divisé en cinquante millions (50.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 5.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, la présente minute est rédigée en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48388. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPÉDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178090/125.

(110207035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

### **Dartmouth Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 35.001,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.937.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178561/10.

(110208397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

### **Deka Immobilien Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 131.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178562/10.

(110208419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

### **GEM2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.859.

*Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 14 décembre 2011*

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat de

- Monsieur Bernard HERBO

- Monsieur Nico THILL

- Madame Florence WINFIELD-PILOTAZ

comme administrateurs de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012

2. de renouveler le mandat de Mazars Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178707/17.

(110208046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Dicé Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 156.250.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178566/9.

(110208650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Digital River International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178567/9.

(110209307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**DundeeWealth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 70.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178570/10.

(110208433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Danel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DANEL S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011178572/11.

(110208072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Fly Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.126.

1. Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 7 décembre 2011, les gérants ont pris la décision de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

2. M. Rémi Terrail, Gérant de catégorie A, a transféré son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 7 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178656/15.

(110208073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Haifa International Services S.A., Société Anonyme,  
(anc. Crownlux Capital Management S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 66.424.

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CROWNLUX CAPITAL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1<sup>er</sup> étage, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 66.424, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 885 du 8 décembre 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1278 du 27 juin 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rika Mamdy, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de la dénomination sociale en HAIFA INTERNATIONAL SERVICES S.A.
3. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en HAIFA INTERNATIONAL SERVICES S.A. de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HAIFA INTERNATIONAL SERVICES S.A.»

**Suit la traduction anglaise:**

« **Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of HAIFA INTERNATIONAL SERVICES S.A.”.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56668. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178553/55.

(110209279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Strada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 69, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.708.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179439/10.

(110208581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**RP Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 139.129.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179405/10.

(110208610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Rumin Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5686 Dalheim, 8, Péiteschbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 151.565.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010, version abrégée conformément à l'article 79, paragraphe (2) de la loi du 19/12/2002, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011179406/10.

(110209309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Salon Isabel Coiffure, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.964.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179413/10.

(110209235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Rail System S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 56.862.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179400/10.

(110208851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---